**FONDS VOLONTAIRE DES NATIONS UNIES POUR LES POPULATIONS AUTOCHTONES**

**Photo**

**FORMULAIRE DE CANDIDATURE POUR LES REPRÉSENTANTS AUTOCHTONES DES ORGANISATIONS ET COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES**

**POUR PARTICIPER AUX DÉLIBÉRATIONS DU :**

**FORUM PERMANENT SUR LES QUESTIONS AUTOCHTONES (PFII)**

**MÉCANISME D'EXPERTS SUR LES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES (EMRIP)**

**Année 2023**

Veuillez lire attentivement la note explicative jointe à ce formulaire avant de le remplir.

Ce formulaire de demande doit être rempli en anglais, en français ou en espagnol et toutes les questions doivent recevoir une réponse complète. Veuillez utiliser des pages supplémentaires si nécessaire.

**REMARQUE : Les demandes émanant de représentants autochtones et d'organisations de nomination qui ont bénéficié du Fonds et qui n'ont pas soumis leur formulaire d'évaluation ne seront pas prises en considération.**

**Veuillez sélectionner la/les réunion(s) pour laquelle/lesquelles vous souhaitez poser votre candidature. Si vous postulez pour plus d'une réunion, veuillez indiquer votre préférence en utilisant les numéros 1 à 2.**

🞎Instance permanente sur les questions autochtones (IP)

🞎 Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones (EMRIP)

1. **INFORMATIONS SUR LE DEMANDEUR**

Nom du représentant autochtone proposé pour une subvention.

Nom complet (tel qu'il figure sur votre passeport) :

Sexe :

Citoyenneté (veuillez vérifier les pays éligibles pour chaque mécanisme dans la description) :

Indiquez à quelle région vous appartenez :

Asie

Afrique

Amérique du Nord

Amérique latine et Caraïbes

Pacifique

Arctique

Europe orientale, Asie centrale, Fédération de Russie et Transcaucasie.

Âge :

Le Fonds donne la priorité aux autochtones vivants avec un handicap, aux autochtones appartenant aux communautés LGBTIQ+ et aux jeunes autochtones, veuillez indiquer lequel s'applique à vous : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Téléphone (avec les codes de pays et de ville) :

Courriel :

Langues parlées :

1. Indiquez le nom du ou des peuples indigènes auxquels vous appartenez.
2. Veuillez fournir des informations sur la situation des droits de l'homme dans votre communauté et sur votre rôle dans la résolution de ces problèmes.
3. **Informations sur l'organisation/communauté autochtone**
4. Nom de l'organisation/communauté autochtone :

Responsabilité du candidat dans l'organisation/la communauté :

Téléphone de l'organisation (avec les codes de pays et de ville) :

Courriel de l'organisation :

Site web de l'organisation :

1. Description des activités de l'organisation/communauté :
2. **Une lettre de nomination ou de recommandation signée par un responsable exécutif, un organe de l'organisation autochtone du candidat ou de sa communauté doit être téléchargée dans ce formulaire. Sans cette lettre signée, les candidatures ne sont pas complètes et le Conseil d'administration ne sera pas en mesure de les examiner. Le conseil d'administration n'accepte pas les lettres de recommandation signées par les candidats eux-mêmes.**
3. **Contribution de fond**
4. Pourquoi devez-vous être présent à cette réunion particulière ?
5. Quelles activités avez-vous l'intention de mener pendant votre participation à la réunion (par exemple, des événements parallèles, des réunions avec des experts/membres du personnel du HCDH, d'autres organisations, des responsables gouvernementaux, des organisations internationales, etc.)
6. Veuillez décrire comment vous comptez donner suite à votre participation à la réunion ?
7. Veuillez indiquer si et comment vous vous êtes précédemment engagé auprès d'autres mécanismes des droits de l'homme des Nations Unies (par exemple, les organes de traités, les procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme et le mécanisme d'examen périodique universel).

**IV. Informations complémentaires**

1. Indiquez si vous avez déjà participé à des sessions antérieures de réunions de l'ONU spécifiques ou pertinentes pour les questions autochtones.

Si oui, veuillez également indiquer la (les) session(s) et l'année (les années)

1. Indiquez si vous avez déjà bénéficié d'une subvention de voyage du Fonds bénévole pour les peuples autochtones pour assister à une réunion :

Si oui, veuillez également indiquer la (les) session(s) et l'année (les années)

1. Veuillez proposer un itinéraire et des dates de voyage de l'aéroport le plus proche de votre résidence au lieu de la réunion.

Aéroport de départ : Ville :

1. Avez-vous besoin de voyager avec un assistant personnel ou toute autre aide en raison d'un handicap ?

Oui  Non o

1. Pourriez-vous autoriser le secrétariat du Fonds à autoriser le Bureau de liaison avec les ONG, d’autres organisations telles que l’UNITAR (Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche) ou le Fonds des droits de l’homme à avoir accès à ce formulaire de demande pour éventuellement vous contacter et vous inviter à assister à d’autres manifestations?

Oui 🞎 Non 🞎

1. Autorisez-vous le secrétariat du Fonds à communiquer vos coordonnées à d’autres bénéficiaires du Fonds?

Oui 🞎 Non 🞎

21. Avez-vous participé à des formations en ligne proposées par le Fonds et ses partenaires ? Si oui, précisez quelle(s) session(s) de formation et les dates?

Signature du demandeur \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Veuillez joindre les documents suivants à votre demande :**

* + **Lettre de nomination ou de recommandation de l'exécutif de votre organisation**
  + **Copie du passeport**

**LA DEMANDE DOIT ÊTRE SIGNÉE, DATÉE ET ENVOYÉE AVEC TOUTES LES PIÈCES JUSTIFICATIVES À L'ADRESSE ÉLECTRONIQUE SUIVANTE :** [**ohchr-indigenousfunds@un.org**](mailto:ohchr-indigenousfunds@un.org)

**VEUILLEZ NOTER QUE LE SECRÉTARIAT DU FONDS ENCOURAGE VIVEMENT LES SOUMISSIONS ÉLECTRONIQUES UNIQUEMENT.**

**COORDONNÉES :**

Secrétariat du Fonds de contributions volontaires pour les peuples autochtones,

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme/ CH-1211 Genève 10 - Suisse Tél. (+41 22) 928 9303

Pour plus d'informations sur le Forum permanent, veuillez consulter : <https://www.un.org/development/desa/indigenouspeoples/>

Pour plus d'informations sur le mécanisme d'experts, veuillez consulter :

<https://www.ohchr.org/fr/hrc-subsidiaries/expert-mechanism-on-indigenous-peoples>

Pour plus d'informations sur le Fonds de contributions volontaires des Nations unies pour les populations autochtones, veuillez consulter le site :

<https://www.ohchr.org/fr/about-us/funding-budget/indigenous-peoples-fund>

**En raison du grand nombre de candidatures reçues, seules les personnes sélectionnées seront contactées.**

**NOTE EXPLICATIVE**

Avant de remplir votre demande, veuillez prendre le temps de lire attentivement cette note explicative.

Le Conseil d'administration (ci-après le "Conseil") du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les peuples autochtones (ci-après le "Fonds") souhaite porter les informations suivantes à l'attention de tous les candidats afin d'examiner efficacement votre demande de soutien financier à l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones et au Mécanisme d'experts des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Nous avons rencontré quelques problèmes au cours du processus de sélection en raison d'un grand nombre de candidatures incomplètes. Les candidatures sont considérées comme incomplètes lorsque les informations requises ne sont pas fournies. Toutes les questions du formulaire doivent recevoir une réponse complète et satisfaisante. Ces informations sont essentielles pour les critères de sélection.

Par exemple, il est extrêmement important qu'un candidat représente une organisation ou une communauté de peuples indigènes. Il est donc essentiel que le candidat joigne à sa demande une lettre ou une recommandation de l'organisation ou de la communauté qu'il représente, signée par le dirigeant de l'organisation ou le chef de la communauté. Une telle lettre ou recommandation ne peut être signée par le candidat. Une demande qui n'est pas conforme à ces exigences seront considérées comme incomplètes et irrecevables.

La participation aux sessions du Forum permanent des Nations unies sur les questions autochtones et du Mécanisme d'experts des Nations unies sur les droits des peuples autochtones doit être comprise par le demandeur comme faisant partie intégrante de la lutte pour la reconnaissance et le respect des droits humains des peuples autochtones. Une façon d'élargir le mouvement autochtone est de permettre à autant d'organisations et de communautés autochtones que possible de participer à ces sessions importantes. À cet égard, le Conseil d'administration encourage les nouvelles candidatures d'organisations et de communautés jusqu'ici non représentées à ces sessions. L'un des éléments d'une participation efficace est la capacité à partager leur expérience et à diffuser le message au sein de leurs communautés respectives. La sélection des bénéficiaires du Fonds est une tâche difficile, surtout lorsqu'il s'agit de trouver le meilleur équilibre possible. Afin d'atteindre le meilleur équilibre, le conseil d'administration cherche à assurer la parité hommes-femmes ainsi que la répartition géographique, qui sont tous deux des critères importants de sélection.

En plus d'une participation efficace pendant les sessions, il est essentiel que les bénéficiaires effectuent un travail de suivi. Une mesure qui vous sera demandée est d'accepter d'organiser et de mener au moins une réunion de sensibilisation pour vos communautés respectives afin de les informer des enjeux, des procédures et des décisions de la session et de leur travail futur. Un tel engagement de suivi est essentiel et nécessitera une documentation pour refléter que vous, en tant que demandeur, vous engagez à tirer le meilleur parti de la subvention. De cette manière, le Fonds peut contribuer à améliorer les communautés autochtones et leurs membres afin qu'ils soient bien informés de ce qui se passe au niveau mondial en matière de promotion et de protection de leurs droits humains. Les bénéficiaires du Fonds qui participent à l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones et au Mécanisme d'experts des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones ont la responsabilité et l'obligation d'informer leurs communautés respectives et les membres de leurs organisations des développements et des débats de ces sessions.

Nous vous remercions de votre coopération et de votre volonté de répondre pleinement à toutes les questions figurant sur le formulaire de candidature - elles sont toutes pertinentes et utiles au Conseil dans le processus de sélection. Si vous avez des questions concernant la présente note explicative ou la procédure de candidature, veuillez contacter le Secrétariat.